



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET REGLEMENT INTERIEUR DES CHALETS

1- CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte de 50% de la somme globale de votre séjour vous est demandé. Vous pouvez effectuer le règlement soit par chèque à l'ordre de « Service Tourisme Langatte », soit par virement bancaire (vous trouverez les coordonnées bancaires ci-dessous).

L'acompte devra être versé dans les 15 jours au maximum suivant l'envoi du contrat concernant votre séjour. La réservation devient ferme lorsque l'acompte sera enregistré. Si ce délai venait à être dépassé, nous serions, à notre grand regret, dans l'obligation de devoir annuler votre réservation.

Le solde du montant de votre séjour sera à régler impérativement à votre arrivée.

2- ANNULATION DE VOTRE SEJOUR

Toute annulation doit nous être notifiée par téléphone puis confirmée par écrit (mail, courrier). Pour toute annulation formulée auprès du service réservation, celui-ci conservera l'acompte comme suit :

- Annulation de plus de 30 jours avant le début du séjour : l'acompte sera transformé en avoir valable 18 mois. Passé ce délai, l'avoir sera annulé et l'acompte sera conservé.

- Annulation de moins de 30 jours avant le début du séjour : l'acompte reste acquis.

En cas d'annulation pour motif sérieux avec justificatif (médical, décès, ...), l'acompte pourra être soit transformé en avoir valable 18 mois à compter du jour de l'annulation, soit remboursé **selon décision de la Direction.**

Un départ prématuré ou une interruption de séjour ne pourra pas donner lieu à un quelconque remboursement.

3- DEPOT DE GARANTIE

Un **dépôt de garantie de 300€ sera demandé** à l'arrivée sous forme de chèque, d'empreinte bancaire ou d'espèces (remis après l'état des lieux le jour de votre départ). Lors de votre départ, le gîte devra être propre, faute de quoi nous serions obligés de vous facturer le nettoyage au prix forfaitaire de 60€.

En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour le nettoyage ou dégradation, maximum 30 jours après la date du départ. La décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de la Commune de Langatte, service tourisme, sur la retenue éventuelle de tout ou partie de la caution.

Une éventuelle utilisation de ce dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celui-ci.

Toute clé perdue ou cassée du chalet sera facturée 200€.

4- ASSURANCE

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que le locataire fait son affaire de tout dommage qui serait causé à son mobilier ou aux objets lui appartenant pendant toute la durée de la location et renonce à tous recours contre le bailleur, en l'occurrence la Commune de Langatte et son assureur Groupama, cas de malveillance excepté.

Le locataire s'engage à souscrire une assurance pour la garantie de sa responsabilité locative.

5- FORFAIT MENAGE

Le tarif du forfait ménage pour un gîte des gammes *Standards, Conforts, Grands Conforts* et des *Chalets Insolites* est fixé à 60€.

Le tarif du forfait ménage pour un *mini-chalet* est fixé à 25€.

6- LOCATION DE CHALET

Sont compris dans la location d'un chalet :

- La consommation d'eau et d'électricité
- La TVA en vigueur
- L'utilisation d'un téléviseur
- L'utilisation d'un poêle à granulés dans les chalets insolites
- L'accès au Centre de Bien-Etre (bassin, sauna, hammam, jacuzzi)

Ne sont pas compris dans la location d'un chalet :

- Le nettoyage de la vaisselle
- L'évacuation des poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet
- Le ménage à la fin du séjour (pour les clients n'ayant pas souscrit le forfait)
- La caution
- La taxe de séjour
- Les assurances optionnelles
- Les boissons et repas
- Le supplément lié aux animaux : 50€ par animal par séjour (7 nuits et plus) ou 25€ par animal par séjour (week-end). La présence de votre animal domestique est autorisée.

Toutefois, en raison du travail de nettoyage supplémentaire occasionné par les animaux, nous vous facturerons un forfait par animal.

Vous devez signaler la présence de votre animal lors de la réservation et à l'arrivée sur la base de loisirs de Langatte.

Les animaux sont interdits dans les *chalets insolites* ainsi que sur la plage de la base de loisirs de Langatte.

7- PROCEDURE ARRIVEE-DEPART

Formalités d'accueil

- **Remise des clés** : elle s'effectue à la réception entre 16h et 19h en juillet et août et à partir de 14h jusqu'à 18h le reste de l'année. En cas d'arrivée tardive, il est impératif de prévenir l'accueil qui vous indiquera la démarche à suivre.

Un inventaire des lieux et du matériel du chalet sera effectué par le client lors de son arrivée. Le document "inventaire de votre chalet" sera à remettre impérativement à la réception au plus tard le lendemain de votre arrivée, à 12h.

En cas de contestation sur le matériel ou autre concernant le chalet, merci d'en informer l'accueil le jour même de votre arrivée. Toute réclamation faite après votre jour d'arrivée ne sera pas prise en compte.

Une caution de 300€ par chalet sera exigée, faute de quoi les clés de votre hébergement ne vous seront pas remises.

A votre arrivée, un horaire pour effectuer l'état des lieux de départ vous sera demandé afin qu'un membre du personnel vienne directement à votre chalet.

Formalités de départ

- **Restitution des clés** : le jour du départ, les clés devront être rendues avant 10h en juillet et août. Le reste de l'année, les départs se feront entre 9h et 12h, un rendez-vous pour le départ vous sera donné à votre arrivée.

Un état des lieux avec un membre du personnel sera réalisé et la caution restituée si le nettoyage est réalisé (sauf forfait) et qu'aucun dommage n'est constaté. Celui-ci viendra directement à votre chalet à l'heure qui a été convenue le jour de votre arrivée.

Cet inventaire sera rapide (10 min). Veillez au préalable à :

- Vider les poubelles et le réfrigérateur/congélateur
- Fermer les fenêtres / volets
- Mettre les radiateurs en hors gel
- Effectuer le ménage du chalet
- Ranger l'ensemble du matériel à sa place et propre
- Vider et nettoyer le barbecue (sous peine d'une retenue de 5€ sur votre caution)

En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux possible, la caution sera conservée et renvoyée ultérieurement par courrier, sous réserve des retenues éventuelles pour le nettoyage ou réparation. Un départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de la Base de Loisirs sur une retenue éventuelle de toute ou partie de caution.

Le client ne pourra pas exiger que les membres du personnel procèdent à l'état des lieux en dehors des heures prévues à cet effet.

Nous vous remercions pour votre compréhension.
Les membres du personnel restent à votre écoute pour toute question.

Bon séjour sur la Base de Loisirs de Langatte !

DOMAINE DE LANGATTE
57400 LANGATTE
Tel : 03.87.03.69.90
E-mail : tourisme.langatte@wanadoo.fr
Internet : www.langatte.com

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE : COMMUNE DE LANGATTE

PRODUITS COMMUNAUX

DOMICILIATION : TPMETZ

IDENTIFICATION Nationales (RIB)

CODE BANQUE

CODE GUICHET

N°COMPTE

CLE RIB

10071

57000

00002005260

79

Identification Internationale (IBAN)

IBAN : FR76 1007 1570 0000 0020 0526 079

Identifiant Swift de la BDF (BIC) : TRPUFRP1